Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213501174-20261012-2026101205-DE

COMMUNE DE GAËL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation **Le 07.10.2026**

L'an deux mil vingt-six
le **douze octobre** à **dix-neuf heures trente**
Le **Conseil Municipal,** légalement convoqué**,**
S'est réuni, à la mairie de GAËL,
en séance **ordinaire** publique
Sous la présidence de **Denis LEVREL, Maire.**

Date d'affichage :
Le 08.10.2026

Etaient présents : Mme NOGUES Christelle, M. LOHAT Alain, Mme LE GOUËVEC Sylvie, M. LUBIN André, Adjoints. M. CHEVRIER-MAHAUDEAU Sébastien, Mme LE ROY Laetitia, conseillers délégués. M. BLOT Olivier, Mme HENRY Aurélie, M. BOUAISSIER Christophe, Mme SALMON Evelyne, M. HUET Valentin, M. FREROU Lilian, Mme DESTRUHAUT Valérie, Conseillers municipaux.

Nombre de conseillers :
En exercice : 19

Etaient excusés : Mme TAQUET Virginie (pouvoir à M. BLOT Olivier), M. JERÔME Charly, Mme LEBAS Betty (procuration à Mme NOGUES Christelle), M. AVRIL David (procuration à M. CHEVRIER-MAHAUDEAU Sébastien), Mme LUCAS Maëva.

Présents : 14
Votants : 17

Madame HENRY Aurélie a été élue secrétaire.

Objet : 2026101205- Devis signalisation horizontale rue de la Croix de la Chesnaie

Des devis ont été demandés afin de réaliser la signalisation horizontale de la voie centrale, rue de la Croix de la Chesnaie, soit sur 700m. Le devis de l'entreprise 4S SIGNALISATION de Dinan s'élève à 1 771.20 € TTC, contre 2 184.00 € pour l'entreprise POMPEI.
Il est proposé de valider le devis de 4S SIGNALISATION.

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Valide le devis de l'entreprise 4S SIGNALISATION pour la signalétique horizontale de la voie centrale de la rue de la Croix de la Chesnaie pour la somme de 1 771.20€ ;
- Autorise M. Le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces afférentes à cette décision
- Précise que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.

Fait et délivré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,